

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne

Compte rendu de réunion

Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS WEYLICHEM	20/12/17	Société Weylchem	M. Mickaël BELLART
Organisateur		Participants	
M. CHATEL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		Voir feuille d'émargement en annexe	
Position des acteurs			
L'ordre du jour pour cette CSS est le suivant :			
<ol style="list-style-type: none"> 1- Rapport de l'exploitant 2- Présentation des actions de l'inspection des installations classées 3- Questions diverses 			
<p>En liminaire, monsieur le sous-préfet précise que les invitations, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la CSS, seront désormais disponibles sur une plate-forme collaborative accessible via un mot de passe.</p> <p>1 – Présentation de l'activité de la société WEYLICHEM par l'exploitant</p> <p>Les principales évolutions depuis la tenue de la précédente CSS sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • baisse du chiffre d'affaires d'environ 5 millions d'euros ; • réduction du nombre d'employés de 452 à 426 personnes. À ce titre, une réflexion doit être menée afin de trouver une organisation optimale limitant les déplacements suite à des départs en retraite ; • démarrage d'un procédé amélioré pour la fabrication d'acide glyoxylique. <p>L'exploitant présente les éléments qui contribueront à la préparation de l'avenir de la plate-forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • investissements de 12 millions d'euros en 2017 (dont 4 millions d'euros pour le secteur HSE) et près de 10 millions 			

- d'euros prévus en 2018 ;
- partenariat avec la société SUEZ pour le traitement des effluents d'autres sites industriels (procédé Ecoflow) ;
- mise en avant du potentiel de la plate-forme pour de futurs investisseurs avec le soutien de la région, du ministère en charge de l'économie et de l'UTC ;
- préparation et accompagnement pour l'accueil d'une nouvelle société (20 emplois potentiels).

L'exploitant souligne que l'avenir de l'entreprise nécessite de trouver de nouveaux marchés ou clients, de ne pas alourdir les contraintes réglementaires applicables et de devancer la venue d'investisseurs en favorisant le potentiel de la plate-forme.

Bilan ESH

- 4 études de dangers ont été révisées et communiquées pour examen à l'inspection des installations classées ;
- 720 fiches de risque ont été analysées et 565 fiches de risques traitées ;
- 4 millions d'euros d'investissement consacré à l'amélioration de la sécurité et à la protection de l'environnement ;
- le taux de réalisation du plan d'action prévu par le PPRRT s'élève à 90 % ;
- 2 775 heures de formation du personnel dans le domaine de la sécurité et de la protection de l'environnement ;
- 426 personnes ont participé aux exercices de sécurité ;
- 1 accident du travail avec arrêt (une entorse du poignet suite à une chute sur un sol encombré de films de banderolage) ;
- 6 accidents du travail sans arrêt ;
- dans le cadre du contrat de gouvernance collective HSE de la plate-forme, le CHSCT de la plate-forme s'est réuni pour la première fois le 12/09/2017.

Un point particulier est fait sur l'exercice PPI du 15/11/2017 et sur un incident qui s'est produit le 12/12/2017. Une coupure électrique sur une partie de la plate-forme a conduit à un arrêt sur sécurité des unités concernées et des utilités sans impact sur l'environnement ou les personnes.

À l'évocation de cet incident, M. Pineau insiste sur l'importance de la gestion la sécurité sur les plates-formes où les utilités sont partagées.

M. Le maire de Trosly-Breuil revient sur l'exercice PPI en précisant qu'il est important de considérer ce qui se passe sur la plate-forme mais également à l'extérieur. Il cite l'exemple des difficultés liées à la présence du magasin Intermarché situé à quelques centaines de mètres de la plate-forme.

M. Pineau rappelle que la CSS couvre normalement le périmètre de la plate-forme et demande que l'ensemble des entreprises présentes sur la plate-forme fassent une présentation du bilan en matière de sécurité lors des prochaines réunions.

À ce titre, les représentants des sociétés Archroma et PQ France font un bilan rapide de l'année 2017. Ils précisent en particulier que dans le cadre du contrat de gouvernance collective de la plate-forme, l'ensemble des consignes plate-forme sont respectées mais que d'autres consignes internes peuvent les compléter.

Pour la société Archroma, aucun accident avec arrêt n'a été recensé en 2017. Pour la société PQ France ont été recensés un

accident avec arrêt et un accident sans arrêt.

2 – Présentation des actions de l'inspection des installations classées

La DREAL a procédé depuis la dernière CSS aux inspections suivantes :

- inspection du 06/12/2016 portant sur les conditions de gestion de l'ancienne décharge. Aucune observation n'a été formulée ;
- inspection du 27/04/2017 portant sur l'examen du processus de validation des émissions dans le cadre de l'attribution de quotas de gaz à effet de serre. Aucune observation n'a été formulée ;
- inspection du 20/07/2017 portant sur les conditions de rejets atmosphériques de certaines unités de production du site. 1 écart majeur, 7 écarts simples et 2 observations ont été relevés. L'écart majeur porte sur le non respect des valeurs limites en SO₂ de l'atelier de production d'acide sulfurique. Il a donné lieu à une proposition de mise en demeure. Il est précisé que le délai proposé pour cette mise en demeure devrait permettre à l'exploitant de concilier les contraintes techniques (nécessité de travaux lourds à réaliser pendant un arrêt annuel) et économiques. Dans cet objectif, une étude d'interprétation de l'état des milieux a été menée afin de démontrer que les rejets atmosphériques et aqueux du site sont compatibles avec les usages identifiés sur le domaine d'étude.

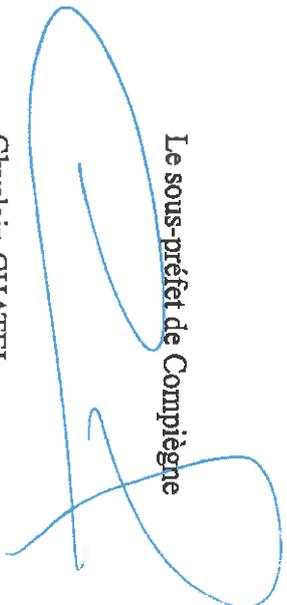
Les actes administratifs pris ou proposés depuis la précédente CSS sont les suivants :

- arrêté préfectoral complémentaire du 26/12/2016 actant le report d'échéance au 31/12/2019 du dispositif de confinement des installations ; initialement prévu au 31/12/2016 dans le cadre du PPRT. La solution du confinement s'étant avérée trop coûteuse, ce report d'échéance permettra à l'exploitant de présenter une technique alternative présentant le même objectif d'exclusion de certains phénomènes dangereux ;
- proposition d'arrêté préfectoral de mise en demeure et d'arrêté préfectoral de mesures conservatoires relatifs à l'activité de traitement dans la station d'épuration de la plate-forme d'effluents provenant de sites industriels extérieurs à la plate-forme. Il est précisé que ces effluents étant livrés par citernes, ils ont le statut de déchets et que l'activité exercée est donc une activité de traitement de déchets. Cette activité relève des rubriques 3510 et 3531 de la nomenclature des installations classées et est donc soumise à la directive IED. Bien que les enjeux environnementaux soient limités dans la mesure où les rejets de la station d'épuration ne seront pas modifiés, l'exercice de cette activité nécessite la réalisation d'une étude d'impact à fournir dans le cadre d'une procédure de demande d'autorisation.

S'agissant des suites de l'inspection du 20/07/2017, M. Amalric insiste sur le fait que l'impact de la plate-forme sur les populations alentours a été étudié. M. Pineau demande si l'étude a été diffusée aux maires des communes avoisinantes. La réponse étant négative, M. Amalric propose de la présenter à l'occasion de la réunion annuelle avec les maires qui aura lieu avant la fin de l'année.

Pour conclure sur le sujet des rejets atmosphériques, M. Pineau demande que l'évolution dans le temps des rejets de chacune des sociétés présentes sur la plate-forme soit présentée lors de la prochaine CSS

	3 – Questions ou informations diverses
Suites proposées	La date de la prochaine CSS est fixée au 19 décembre 2018 à 9h30.


Le sous-préfet de Compiègne
Ghyslain CHATEL